



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT
AU GRADE DE SAENES DE CLASSE SUPÉRIEURE**

RAPPORT DU JURY

Président : François NOEL
Vice-présidente : Danielle EVRARD
Membres du jury : Emilien BONY
Fanny DICHTTEL
Clémence LANG
Jean-Noël PALLEZ

SESSION 2022

Épreuve écrite : 9 février 2022
Épreuve orale : 8 et 9 mars 2022
Délibération : 9 mars 2022 (à l'issue des oraux)
Nombre de postes offerts : 29

Inscrits	Présents à l'épreuve écrite	Admissibles	Admis
38	20	14	14

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ			
Notes < 10	Notes > 10	Note moyenne	Dernier admissible
6	14	11,5 / 20	10,50 / 20

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION		
Notes < 10	Notes > 10	Note moyenne
1	13	13,5 / 20

Moyenne du premier candidat admis : 15,8 / 20

Moyenne du dernier candidat admis : 11,4 / 20

L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Conditions d'accès :

Peuvent s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure les fonctionnaires ayant - au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé - au moins atteint le 4e échelon du grade de secrétaire administratif de classe normale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages (**durée : 3 heures ; coefficient : 2**).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (**durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient : 3**).

LES ATTENDUS DU JURY

Les épreuves de l'examen professionnel doivent permettre aux candidats de valoriser leurs compétences professionnelles acquises au travers de leurs capacités de synthèse, leurs connaissances de la réglementation et des processus de gestion de leur secteur d'intervention, leur sens de l'analyse, leurs expressions écrite et orale, leurs connaissances de l'organisation scolaire et des réformes en cours.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité a consisté en la rédaction d'une note à destination du secrétaire général de la Dsden, lui permettant de préparer une intervention sur le décrochage scolaire. La note devait faire le point sur les dispositifs existants dans ce domaine.

À cette fin, les candidats disposaient d'un dossier de 24 pages comprenant des extraits du code de l'éducation, de 2 circulaires (2011 et 2017), d'un protocole d'accord entre l'Association des régions de France et l'État (2015) et d'extraits du site internet education.gouv.fr.

Dans la correction de cette épreuve écrite, le jury s'est attaché à rechercher la mention des dispositifs pour la prévention et pour la remédiation du décrochage scolaire. Une attention particulière a été portée au plan structuré de la note, à la maîtrise de l'orthographe et à l'enrichissement des éléments relatifs aux dispositifs par la mention de chiffres ou de première analyse de leurs impacts.

Le niveau constaté des copies est relativement moyen. Plusieurs copies ont clairement fait apparaître une mauvaise gestion du temps, ne permettant pas de présenter une note achevée. L'absence de plan structuré et cohérent a été relevé. Le plus souvent l'ordre chronologique des documents a été repris, ne permettant pas de faire apparaître une compréhension de la problématique évoquée et une formulation synthétique. Si l'orthographe a été bien maîtrisée dans l'ensemble des copies, le recours à des éléments chiffrés ou d'analyse est quasiment absent des copies. La forme de la note administrative (entête, date, destinataire) a parfois été oubliée au profit d'une note de synthèse générale.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Pour l'épreuve d'admission le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Il est donc important que le candidat, dans son exposé de présentation, ne reprenne pas les termes exacts de ce rapport, mais souligne les compétences générales et techniques qu'il a acquises au cours de son parcours professionnel. L'exposé doit aussi traduire sa maîtrise technique du domaine dans lequel il travaille actuellement, tout en contextualisant son activité : nature de l'établissement, nombre d'élèves, formations assurées, nature du milieu environnant (rural, de centre-ville, éducation prioritaire...), activités du service, nature des dossiers, positionnement dans le processus de gestion.... La maîtrise du temps de l'exposé est un élément important (dix minutes au plus) ainsi que la structuration de l'exposé, qui doit être construit et fluide.

Certains candidats témoignent d'un stress réel pour cette partie orale : il est important d'adopter la forme d'un exposé argumenté et nourri d'exemples, plutôt que d'un texte préalablement rédigé et simplement récité.

Les échanges qui suivent avec les membres du jury, sous forme de questions/réponses, ont été bien maîtrisés par les candidats. Au-delà de la connaissance de la réponse à la question posée, il est recommandé d'enrichir le propos par quelques éléments d'analyse ou d'actualité.

Il est nécessaire aussi d'avoir une bonne connaissance de l'organisation académique et de ses dernières évolutions.

Enfin, la posture et le dynamisme du candidat sont des éléments pris en compte par le jury.

Le jury a constaté globalement une maîtrise satisfaisante de cette partie orale de l'examen professionnel, avec des préparations travaillées et des présentations pertinentes. La bonne connaissance de l'environnement de la structure où exerce le candidat, des réformes en cours et la capacité à formuler des avis et analyses argumentés sont de nature à renforcer le bon positionnement du candidat dans cette épreuve orale.